

## Décision de délégation de signature

**Le Président,**

Vu l'article D. 513-9 du CRMP,  
Sur proposition du Directeur Général,

**DECIDE**, à compter de la date de la présente, de donner délégation à **Madame Myriam DECOEUR MICHEL**, Directrice Relations publiques et communication, à l'effet au nom du Président, et dans le cadre des activités de sa direction :

2) De signer les états de frais de déplacements :

- des agents rattachés à la direction dont elle a la responsabilité,
- des membres des groupes projets validés et rattachés à la direction dont elle a la responsabilité.

4) De signer les contrats de prestations de service et marchés y compris les bons de commande d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10.000 € HT.

5) D'attester le service fait des dépenses de la direction dont elle a la responsabilité.

La présente décision sera notifiée à Monsieur le Contrôleur Général Economique et Financier ainsi qu'à Monsieur l'Agent comptable de l'APCA et publiée sur le site internet de l'APCA.

Fait à Paris, le 25 mars 2019

Claude COCHONNEAU

